

12298/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 01 octobre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 01 octobre 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de trois membres et de trois suppléants
du Comité des régions, proposés par le Royaume d'Espagne

E 14322



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 24 septembre 2019
(OR. en)

12298/19

CDR 184

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres et de trois suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume d'Espagne
--------	---

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de trois membres et de trois suppléants
du Comité des régions,
proposés par le Royaume d'Espagne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 5 octobre 2015, en vertu de la décision (UE) 2015/1792 du Conseil⁴, M^{me} Yolanda BARCINA ANGULO a été remplacée par M^{me} Miren Uxue BARCOS BERRUEZO en tant que membre, et M^{me} María Victoria PALAU TÁRREGA a été remplacée par M^{me} Elena CEBRIÁN CALVO en tant que suppléante. Le 16 décembre 2015, en vertu de la décision (UE) 2015/2397 du Conseil⁵, M. Paulino RIVERO BAUTE a été remplacé par M. Fernando CLAVIJO BATLLE en tant que membre, et M. Javier GONZÁLEZ ORTIZ a été remplacé par M^{me} María Luisa de MIGUEL ANASAGASTI en tant que suppléante. Le 11 avril 2016, en vertu de la décision (UE) 2016/572 du Conseil⁶, M^{me} María Sol CALZADO GARCÍA a été remplacée par M. Ángel Luis SÁNCHEZ MUÑOZ en tant que suppléant. Le 7 octobre 2016,

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

⁴ Décision (UE) 2015/1792 du Conseil du 5 octobre 2015 portant nomination de cinq membres espagnols et de cinq suppléants espagnols du Comité des régions (JO L 260 du 7.10.2015, p. 28).

⁵ Décision (UE) 2015/2397 du Conseil du 16 décembre 2015 portant nomination d'un membre espagnol et d'un suppléant espagnol du Comité des régions (JO L 332 du 18.12.2015, p. 144).

⁶ Décision (UE) 2016/572 du Conseil du 11 avril 2016 portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne (JO L 97 du 13.4.2016, p. 11).

en vertu de la décision (UE) 2016/1817 du Conseil¹, M^{me} Elena CEBRIÁN CALVO a été remplacée par M. Joan CALABUIG RULL en tant que suppléant. Le 25 juin 2019, en vertu de la décision (UE) 2019/1107 du Conseil², M^{me} María Luisa de MIGUEL ANASAGASTI a été remplacée par M. Julián ZAFRA DÍAZ en tant que suppléant.

- (2) Trois sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M^{me} Miren Uxue BARCOS BERRUEZO, M. Fernando CLAVIJO BATLLE et M. Juan Vicente HERRERA CAMPO.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Ángel Luis SÁNCHEZ MUÑOZ.
- (4) Deux sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats sur la base desquels M. Joan CALABUIG RULL (*Delegado del Consell para la Unión Europea y Relaciones Externas*) et M. Julián José ZAFRA DÍAZ (*Director General de Asuntos Económicos con la Unión Europea del Gobierno de Canarias*) avaient été proposés.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2016/1817 du Conseil du 7 octobre 2016 portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne (JO L 278 du 14.10.2016, p. 45).

² Décision (UE) 2019/1107 du Conseil du 25 juin 2019 portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne (JO L 175 du 28.6.2019, p. 37).

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membres:

- M^{me} María Victoria CHIVITE NAVASCUÉS, *Presidenta de la Comunidad Foral de Navarra*,
- M. Francisco IGEA ARISQUETA, *Vicepresidente de la Junta de Castilla y León*,
- M. Ángel Víctor TORRES PÉREZ, *Presidente del Gobierno de Canarias*,

et

b) en tant que suppléants:

- M. Joan CALABUIG RULL, *Secretario Autonómico para la Unión Europea y Relaciones Externas de la Generalidad Valenciana* (changement de mandat),
- M. Manuel Alejandro CARDENETE FLORES, *Viceconsejero de Turismo, Regeneración, Justicia y Administración Local de la Junta de Andalucía*,
- M. Julián José ZAFRA DÍAZ, *Director General de Asuntos Europeos del Gobierno de Canarias* (changement de mandat).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président